

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2025-888.

Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 200 000 \$ pour des travaux de réfection des rues Edwin et Saint-Jacques

Je, soussignée, Sophie Bourgon, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de onze mille trois cent sept (11 307).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de mille cent quarante-deux (1142).

Que le nombre de demandes faites est de 0, et en conséquence

- Que le règlement numéro 2025-888 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 26 mars 2025.

Sophie Bourgon

Signature

Secrétaire administrative, Service des
affaires juridiques et greffe

Titre